



## INTERPELLATION

**Auteur** Emilie Teixeira, PS, Alexandre Luy, PLR/FDP et Romaine Duc-Bonvin, Le Centre  
**Objet** Programmes de dépistage des cancers en Valais - situation et réévaluation  
**Date** 11/11/2025  
**Numéro** 2025.11.468

Le cancer est l'une des principales causes de mortalité en Suisse. La détection précoce améliore considérablement les chances de survie et permet des traitements moins lourds. Dans ce contexte, les programmes de dépistage jouent un rôle déterminant en termes de santé publique.

En Valais, un programme de dépistage du cancer du sein est en place, de même qu'un programme pour le cancer colorectal. Ces démarches visent à garantir un accès équitable à la prévention pour l'ensemble de la population concernée.

Cependant, plusieurs données récentes indiquent une tendance préoccupante : les cancers du sein et colorectal touchent de plus en plus de personnes jeunes qu'auparavant.

Pour le cancer du sein, en Suisse, environ 6'400 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Parmi ces cas, 19 % des femmes ont moins de 50 ans lors du diagnostic, et 5 % moins de 40 ans.

Concernant le cancer colorectal, on note une augmentation des diagnostics chez les moins de 50 ans (particulièrement chez les moins de 40 ans) Bien que ces cas soient encore rares par rapport à la moyenne globale, leur progression est jugée suffisamment significative pour susciter l'inquiétude dans le milieu médical.

Ces tendances posent plusieurs défis :

- \* Les cancers chez les plus jeunes sont souvent diagnostiqués à des stades plus avancés, ce qui complique le traitement et affecte négativement le pronostic.
- \* Les critères actuels des programmes de dépistage (notamment les tranches d'âge) risquent de ne plus être parfaitement adaptés à la réalité.
- \* Il est nécessaire de peser les bénéfices possibles (diagnostics plus précoces chez des populations plus jeunes, réduction de la morbidité et mortalité) contre les risques et coûts (faux positifs, surdiagnostic, exposition aux examens, logistique, coût pour l'assurance,...).

Dans ce contexte, interroger la marge de manoeuvre du canton pour adapter ou élargir les tranches d'âge du dépistage (sein et colorectal) paraît non seulement légitime mais urgent.

### Conclusion

Nous demandons au conseil d'Etat

1. Quel est le taux de participation actuel au programme de dépistage du cancer du sein et à celui du cancer colorectal en Valais ?
2. Quelles analyses le Conseil d'État dispose-t-il concernant les différences de participation selon les régions ou les catégories de population (âge, niveau socio-économique, milieu urbain/rural) ?
3. Quelles mesures sont envisagées pour améliorer l'information, la sensibilisation et l'accès à ces

programmes ?

4. Quelle est la marge de manoeuvre du canton pour élargir la tranche d'âge invitée dans les programmes de dépistage du sein et du colorectal ? Le Conseil d'État envisage-t-il d'abaisser l'âge minimum d'invitation compte tenu de l'augmentation des cas parmi les moins de 50 ans, et, si oui, à quel âge envisagé, avec quelle méthode et dans quel délai ?

5. Des programmes de dépistages, ou projets pilote en ce sens, sont-ils envisagés pour d'autres cancers ?